

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Session du vendredi 12 septembre 2014

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### AIDE AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention plafonnée à 20 715 € à la SCI KASTEL pour la construction d'un complexe accueil-animation sur le camping « Le Wagga » à ODEREN ;
- en ce qui concerne la subvention accordée à l'association « les Amis de la Nature - section de MUNSTER :

  - accepte de substituer, dans le cadre des travaux subventionnables pour le camping « Les Amis de la Nature » à LUTTENBACH-près-MUNSTER, l'achat du transformateur électrique par l'installation de panneaux solaires,
  - prolonge la durée de validité de l'aide jusqu'au 31 décembre 2014,
  - approuve l'avenant n° 1 à la convention du 13 septembre 2011 conclue avec l'association « Les Amis de la Nature – section de MUNSTER », joint en annexe au rapport, modifiant la nature des équipements subventionnés et prorogeant le délai de validité de l'aide, et autorise le Président à le signer ;

- prélève les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté



100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 COLMAR  
CEDEX

**Soutien du Département du Haut-Rhin  
à l'hôtellerie de plein air haut-rhinoise**

**Avenant N° 1 à la convention du 13 septembre 2011  
relative à la subvention d'investissement accordée  
par le Département du Haut-Rhin  
à l'association « Les Amis de la Nature – section de MUNSTER »  
pour des travaux sur le camping « Les Amis de la Nature »  
à LUTTENBACH-près-MUNSTER**

- VU la délibération n° CP 2011-6-2-5 de la Commission Permanente du 17 juin 2011,
- VU la convention du 13 septembre 2011 conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'association « Les Amis de la Nature – section de MUNSTER »,
- VU la délibération n° CP-2014- de la Commission Permanente du 12 septembre 2014,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), dont le siège est 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 12 septembre 2014,

et

L'association « Les Amis de la Nature – section de MUNSTER », sise 4 rue du Château à 68140 LUTTENBACH-près-MUNSTER, représentée par Monsieur Denis FINK, Président,

***IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :***

**PREAMBULE**

L'association « Les Amis de la Nature – section de MUNSTER » a obtenu lors de la Commission Permanente du 17 juin 2011, une subvention plafonnée de 38 758 € au titre des aides aux terrains de camping pour la mise en place d'un nouveau transformateur électrique et l'installation de 5 habitations légères de loisirs (HLL) sur le camping « Les Amis de la Nature » à LUTTENBACH-près-MUNSTER.

Le bénéficiaire a informé le Département qu'il souhaitait remplacer le projet de transformateur électrique par l'installation de panneaux solaires.

Aussi, la Commission Permanente du 12 septembre 2014 a décidé de donner suite à la demande du bénéficiaire et de participer au financement de cet équipement destiné à améliorer la qualité de l'accueil des touristes.

Le présent avenant a pour objet de modifier, en partie, la convention du 13 septembre 2011 en ce qui concerne la nature des équipements subventionnés et de prolonger la durée de validité de l'aide jusqu'au 31 décembre 2014.

**ARTICLE 1er :**

L'alinéa 2 de l'article 1 « Objet » de la convention du 13 septembre 2011 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

*« L'association « Les Amis de la Nature » prévoit l'installation de panneaux solaires ainsi que l'installation de 5 habitations légères de loisirs (HLL) sur le camping « Les Amis de la Nature » à LUTTENBACH-près-MUNSTER ».*

**ARTICLE 2 :**

L'article 5 « Durée de la convention » du 13 septembre 2011 susvisée est remplacé par les deux alinéas suivants :

*« La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.*

*L'aide accordée est valable jusqu'au 31 décembre 2014. »*

**ARTICLE 3 :**

Il est précisé que les autres clauses de la convention, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A COLMAR, le

Pour le Département du Haut-Rhin  
Le Président du Conseil Général

Le Président de l'Association  
Les Amis de la Nature  
Section de Munster

Denis FINCK

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
12 SEPTEMBRE 2014

**Hébergements**  
**PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
HEB04249	<b>LE KASTEL</b> Construction et aménagement d'un bâtiment principal d'accueil et aménagements divers sur le camping LE WAGGA à ODEREN  Montant du projet : 414 319,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 715,95 €	414 319,00	5%	20 715,00
			Total	20 715,00